



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2302

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Automobile Henri Malartre et le Musée de l'APPEVA pour le dépôt de la Locomotive 020 T Weidknecht

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2302 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON/ MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET LE MUSEE DE L'APPEVA POUR LE DEPOT DE LA LOCOMOTIVE 020 T WEIDKNECHT (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des chemins de fer à voie étroite, P'tit train de la Haute Somme de l'APPEVA (association Picarde pour la préservation et l'entretien des véhicules anciens) à La Neuville les Bray conserve une collection d'une dizaine de locomotives à vapeur, une quarantaine de locotracteurs et une centaine de wagons, des années 1880 à nos jours dont certains sont classés monuments historiques.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre dispose dans ses collections d'une locomotive 020 T Weidknecht. Sa présence au musée s'explique par le fait que cette locomotive était dans la collection acquise par la Ville de Lyon auprès du fondateur du musée, Monsieur Henri Malartre.

Ce véhicule exposé dans le parc du musée Malartre n'a jamais été intégré au sein du parcours muséographique en raison de son absence de lien avec les thématiques de ce parcours consacrées à l'histoire de l'automobile et plus particulièrement des constructeurs lyonnais, les transports en commun de Lyon ou encore les vélos.

Ce véhicule n'est donc pas valorisé et ne le sera pas dans les années à venir. En effet dans le cadre de la refonte de son parcours muséographique, le musée Malartre n'a pas prévu d'exposer cette locomotive.

Il semble plus pertinent que ce véhicule soit présenté au sein d'une collection liée au monde ferroviaire afin d'être mieux mis en valeur. En conséquence, il est proposé que cette locomotive fasse l'objet d'une mise en dépôt au bénéfice de l'APPEVA pour une durée de 10 ans.

Une convention de dépôt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe à la présente délibération.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de dépôt entre la Ville de Lyon/le Musée Henri Malartre et l'APPEVA est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document afférent, et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET